

La Commission permanente du 8 janvier axée sur la transition écologique, l'aménagement du territoire, le soutien à l'artisanat et l'agriculture, ainsi que la rénovation urbaine

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 8 janvier 2021 à l'Hôtel d'agglomération. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique, l'aménagement du territoire ainsi que la rénovation urbaine.

La Communauté urbaine Angers Loire Métropole poursuit sa politique de transition écologique au travers de plusieurs décisions, notamment l'adaptation du dispositif participatif des Assises de la transition écologique au contexte sanitaire. Les ateliers de contribution ouverts lors du lancement de ces Assises à tous les Angevins qui le souhaitent s'achèveront le 26 mars prochain.

Angers Loire Métropole approuve l'avenant au marché signé avec la société AUXILIA dans le cadre des Assises de la transition écologique

Dans le cadre des Assises de la transition écologique « Agir face à l'enjeu », projet phare du mandat qui consiste à impliquer les citoyens et les différents acteurs du territoire dans une démarche participative, un marché a été signé en août 2020 avec la société Auxilia. Initialement prévu pour des animations et des ateliers réunissant un grand nombre de personnes, le format a dû être adapté aux contraintes engendrées par le contexte sanitaire avec des réunions plus nombreuses et un nombre réduit de participants.

Les premiers ateliers animés par Angers Loire Métropole et Auxilia se tiendront les 25, 27 et 28 janvier 2021.

Les habitants d'Angers Loire Métropole peuvent également déposer leurs idées jusqu'au 26 mars 2021 sur [ecrivons.angers.fr](https://www.ecrivons.angers.fr) et participer ainsi à la transition écologique du territoire.

Angers Loire Métropole subventionne l'achat de vélos électriques pour un montant de 22 907 €

Angers Loire Métropole souhaite encourager l'achat de vélos à assistance électrique dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo. Une seule subvention est accordée par foyer.

112 dossiers sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 22 907 €.

Depuis son lancement le 17 juin 2019, cette aide a été attribuée à 2 711 foyers pour un montant total de 533 986 €.

La Communauté urbaine indemnise les professionnels riverains des travaux des lignes B et C du tramway, à hauteur de 77 060 €

Pour accompagner les professionnels riverains des travaux de la réalisation des lignes B et C du tramway, une Commission d'indemnisation à l'amiable a été créée par Angers Loire Métropole. Après examen de chacune des cinq demandes déposées, la Commission d'indemnisation a conclu à la recevabilité de l'ensemble des demandes. Angers Loire Métropole attribue des indemnités d'un montant total de 77 060 €

L'aménagement du territoire a également été abordé

La Communauté urbaine institue le Droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre de l'îlot Savary ainsi que sur celui de l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) centre-ville de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou

Le désenclavement de l'îlot Savary, prochainement desservi par les lignes B et C du tramway, va permettre de le reconnecter à la ville et à son environnement. Il offre aussi l'opportunité de reconfigurer les espaces publics et la trame paysagère de l'îlot.

L'OAP du centre-ville de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou regroupe une offre diversifiée de commerces, de services et d'équipements. Les projets de renouvellement urbain qui seront mis en œuvre visent à renforcer le centre-ville dynamique de la commune en organisant son accessibilité et en confortant la vitalité économique et résidentielle.

Afin de pouvoir assurer la maîtrise foncière sur l'îlot Savary et le centre-ville de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou où sont implantées des biens fonciers appartenant à des copropriétés et à des Sociétés civiles immobilières, Angers Loire Métropole a institué le droit de préemption urbain communautaire à statut renforcé.

Le rayonnement du territoire est au programme à travers le soutien à deux événements

10 000 € de subventions en soutien aux événements

Angers Loire Métropole soutient les grands événements sur la destination angevine. Une aide financière leur est attribuée en fonction des retombées économiques, touristiques et en matière de notoriété attendues. La collectivité attribue 10 000 € pour deux événements, répartis comme suit :

- 5 000 € à la Société nationale des meilleurs ouvriers de France pour l'organisation des évaluations nationales des finalistes des concours des Meilleurs apprentis de France. Cet événement se tiendra au parc des expositions d'Angers, du 18 au 25 janvier 2021.
- 5 000 € à l'association des jeunes agriculteurs de Maine-et-Loire pour la campagne de communication positive sur l'agriculture auprès du grand public. Des portraits d'agriculteurs seront visibles sur les abribus du territoire d'Angers Loire Métropole.

La rénovation urbaine est à l'ordre du jour avec un nouveau dispositif de communication

Angers Loire Métropole confie la réalisation de 2 séries audiovisuelles à l'entreprise Bien Urbain Productions pour un montant de 90 000 € HT

Le programme de rénovation urbaine des quartiers de Belle-Beille et de Monplaisir prévoit un budget de plus de 400 millions d'euros d'investissement sur les 10 ans à venir. Ce programme vise à améliorer le cadre de vie des habitants, à rénover et à diversifier l'habitat ainsi qu'à favoriser la réussite éducative. Afin d'enrichir le dispositif de communication déjà existant, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole souhaitent développer un nouvel outil vidéo de type série web dont l'objectif sera de communiquer de façon originale sur l'actualité de la rénovation urbaine à Monplaisir et à

Belle-Beille. La conception et la réalisation de 2 séries audiovisuelles sera confiée, sous la forme d'un accord-cadre d'une durée de 2 ans, à la société Bien Urbain Productions, pour un montant maximum de 90 000 € HT.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM :

<http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>

Qu'est-ce que la Commission Permanente ?

La Commission Permanente examine les affaires courantes ainsi que les orientations générales liées aux compétences d'Angers Loire Métropole, notamment en matière de développement stratégique.